



Une part du bio peut en cacher une autre



L'indice mesurant la part du bio dans le commerce de détail est une grandeur importante pour rendre compte de l'évolution de ce marché. Il s'indique le plus souvent en volume ou en chiffre d'affaires. La part du bio peut toutefois fortement varier selon le modèle choisi, en raison de la cherté des produits bio.

Lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'évolution du marché bio, on fait souvent référence à la part du bio, c'est-à-dire le marché bio par rapport au marché global. Il existe toutefois deux façons d'identifier la part du bio. Une possibilité est de considérer la part du bio en termes de quantité. Cette dernière établit un lien

entre la quantité produite ou vendue d'un produit bio sur le marché et la quantité totale produite ou vendue du produit en question. L'autre possibilité est de mentionner la part du bio en termes de chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires d'un produit bio sur le marché est ainsi mis en relation avec le chiffre d'affaires total (bio et non bio) de ce produit.

Part du bio plus élevée en chiffre d'affaires

En effet, il existe de gros écarts entre ces deux grandeurs de référence. La part du bio exprimée en chiffre d'affaires est toujours plus importante que celle qui est exprimée en volume, vu que les produits bio sont plus chers que les produits conventionnels. Et plus la différence est grande entre la denrée bio et la même denrée de production conventionnelle, plus l'écart est marqué.

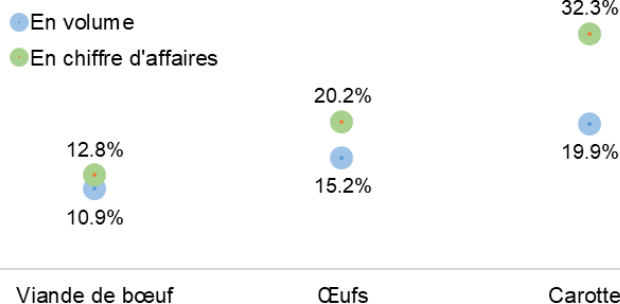
L'infographie ci-dessous illustre les différents écarts qui existent entre les produits, en l'occurrence la viande de bœuf, les œufs et les carottes.

Viande de bœuf : faible écart entre la part du bio en volumes ou en chiffre d'affaires

Considérons les volumes de viande de bœuf fraîche écoulés en 2018 dans le commerce de détail suisse, qui incluent la production nationale et les importations. Ces volumes représentent 23 130 tonnes pour la production conventionnelle et 2 839 tonnes pour la production biologique. En volumes, la part du bio est donc de 10,9 %. Le chiffre d'affaires réalisé la même année sur ce marché se monte à 577,9 millions de francs dans le bœuf de production conventionnelle et à 84,9 millions de francs dans le bœuf bio. En chiffre d'affaires, la part du bio est donc de 12,8 %. Il existe par conséquent un écart de 1,9 point entre les deux parts du bio. Par ailleurs, la différence de prix moyenne entre bio et non bio n'est pas considérable en ce qui concerne la viande de bœuf fraîche, puisqu'elle atteint environ 20 %. S'agissant des volumes écoulés, relevons que les types de produits ne sont pas les mêmes dans les deux cas, puisqu'il se vend dans le secteur non bio une plus forte proportion de morceaux nobles tels que l'entrecôte, le rumsteak ou le filet, notamment importés, ce qui a

Part du bio dans le commerce de détail suisse

Part du bio dans un choix de produits, en volume et en chiffre d'affaires en 2018



Source : OFAG sect. Analyses du marché ; Nielsen CH, panel consommateurs selon déf. OFAG

une incidence sur la différence de prix.

La différence est plus marquée dans le domaine des œufs de consommation. L'œuf non bio a coûté, en 2018, 57 centimes en moyenne dans le commerce de détail, un prix moyen déterminé compte tenu des quantités dans lesquelles les différentes catégories d'œufs se trouvent sur le marché (œufs d'élevage au sol, d'élevage en plein air, œufs d'importation, œufs cuits et œufs crus). L'œuf bio, catégorie qui inclut les œufs d'importation, les œufs cuits et les œufs crus, a coûté 81 centimes en moyenne. La différence entre l'œuf bio et l'œuf de production conventionnelle se chiffre donc à 42 % en moyenne. L'écart entre la part du bio exprimée en volumes (15,2 %) et la part du bio dans le chiffre d'affaires (20,2 %) est

plus large dans le domaine des œufs que dans celui de la viande de bœuf. En d'autres termes, le bio représente un œuf en coquille sur six dans le panier de la ménagère, mais plus d'un cinquième des dépenses pour cette catégorie de produits.

Écart considérable au rayon des carottes

L'écart est encore plus frappant en ce qui concerne les carottes. En 2018, le kilo de carottes bio a coûté au détail 3.99 francs en moyenne, tandis que le prix des carottes de production conventionnelle se situait à 2.08 francs le kilo. La carotte bio coûtait donc 92 % de plus que celle de production conventionnelle. Le commerce de détail a écoulé en 2018 8 374 kg de carottes bio et 33 717 kg de carottes non bio. Exprimée en volumes, la part du bio revient donc à 19,9 %.

Autrement dit, une carotte sur cinq vendue chez les détaillants était issue de la production biologique. Dans le chiffre d'affaires, la part du bio s'est montée à 32,3 %, soit un tiers. Il serait pourtant erroné de dire qu'une carotte sur trois vendue au détail serait de production biologique.

On voit donc bien, à la lumière de ces exemples, que la part du bio peut se présenter de façons très diverses selon le mode de calcul. Plus l'écart sera important entre la part du bio dans le chiffre d'affaires et celle exprimée en volumes, plus il sera nécessaire d'indiquer le mode de calcul appliqué.

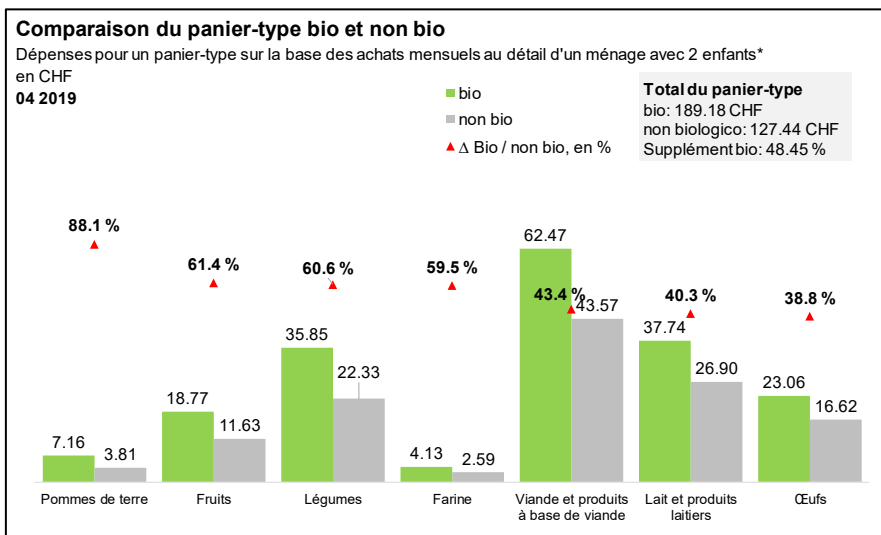
D'une façon générale, il est préférable d'indiquer la part du bio en volumes, vu les différences de prix entre le biologique et la production conventionnelle.

Panier-type : comparaison entre bio et non bio

en CHF	Panier-type bio					Panier-type non bio				
	04 2018	03 2019	04 2019	%-Δ année prec.	%-Δ VM	04 2018	03 2019	04 2019	%-Δ année prec.	%-Δ VM
Produits laitiers	37.70	37.71	37.74	+0.1	+0.1	26.81	26.92	26.90	+0.3	-0.1
Viande et produits carnés	61.35	62.30	62.47	+1.8	+0.3	42.11	42.86	43.57	+3.5	+1.7
Œufs d'élevage en plein air	23.28	22.90	23.06	-1.0	+0.7	17.13	17.00	16.62	-3.0	-2.2
Pommes de terre	6.94	7.23	7.16	+3.3	-1.0	3.68	3.72	3.81	+3.4	+2.5
Fruits	19.10	18.00	18.77	-1.7	+4.3	12.34	11.75	11.63	-5.8	-1.0
Légumes	35.36	36.46	35.85	+1.4	-1.7	21.40	22.47	22.33	+4.3	-0.6
Farine*	4.13	4.13	4.13	0.0	0.0	2.59	2.59	2.59	0.0	0.0
Total du panier-type	187.87	188.73	189.18	+0.7	+0.2	126.07	127.31	127.44	+1.1	+0.1

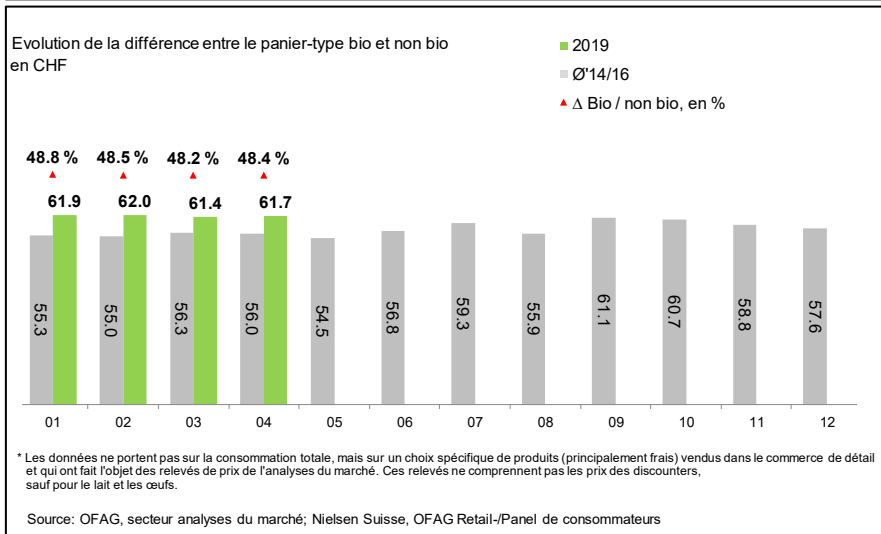
*Suite à un changement de la méthode de calcul, les prix de la farine ont été corrigés de manière rétroactive. Ces prix ne comprennent plus les produits à bas prix et les produits des discounters.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur la comparaison des paniers-type en cliquant sur le lien suivant : [Panier-type bio et non bio](#)



Composition du panier-type*

- Produits laitiers**
- 8.6 l Lait entier
 - 200 g Gruyère
 - 210 g Mozzarella
 - 150 g Emmentaler
 - 110 g Beurre de choix
 - 4.5 dl Crème entière
 - 500 g Yogourt aux fruits
 - 350 g Yogourt nature
- Viande et produits carnés**
- 120 g Entrecôte de bœuf
 - 100 g Tranche de bœuf
 - 60 g Filet de veau
 - 40 g Tranche de veau (cuisse)
 - 170 g Filet de porc
 - 210 g Côtelette de porc
 - 180 g Tranche de porc (cuisse)
 - 80 g Salami CH
 - 310 g Petites saucisses de Vienne
 - 470 g Saucisses de veau
 - 720 g Poulet entier
 - 160 g Blanc de poulet
- Œufs d'élevage en plein air**
- 28 Stk. CH total
- Pommes de terre**
- 1.5 kg À chair ferme
 - 650 g À chair farineuse
- Fruits**
- 1.5 kg Pommes Gala classe I
 - 1.2 kg Bananes
 - 890 g Oranges
 - 2.5 Stk. Kiwis
- Légumes**
- 1.2 kg Carottes
 - 900 g Tomates rondes
 - 1.5 Stk. Concombres à salade
 - 370 g Courgettes
 - 400 g Laitue iceberg
 - 240 g Oignons jaunes
 - 330 g Chou-fleur
 - 260 g Fenouils
 - 250 g Brocolis
 - 160 g Poireaux
 - 210 g Champignons de Paris
 - 180 g Betteraves rouges (cuites)
 - 150 g Céleris-pommes
 - 150 g Aubergines
 - 60 g Doucette
- Farine**
- 1.4 kg Farine blanche



Sur demande, nous pouvons également vous faire parvenir le bulletin par courriel. Les commandes se font par voie électronique sous www.ofag.admin.ch

Pour toute question relative à la responsabilité, à la protection des données, au copyright et autres, cf. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conditions-utilisation.html>